

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance		No SD SD-2023-1878
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le rapport final de la Commission de la gouvernance		
No dossier(s) interne(s) : SG-5000-04 et SG-4094-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 01-Saint-François Date CE souhaitée : 2023-04-19 Date CM souhaitée : 2023-05-02			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date2023-04-04 No résolutionCM-20230404-328 ObjetADOPTION - RAPPORTS FINAUX DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis APPUYÉ PAR : Pierre Brabant et résolu à l'unanimité: d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance concernant les organismes suivants: Diapason-Jeunesse; Conseil régional de la culture de Laval; Travail de Rue de l'Île de Laval; La Maison des enfants le Dauphin de Laval; Association des Popotes Roulantes de Laval; Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin; Comité de développement local de Chomedey. ADOPTÉ (SD-2023-1480)			
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU l'entrée en vigueur le 5 octobre 2021 du Règlement L-12852 modifiant le Règlement L-12293 constituant la Commission de la gouvernance qui définit le mandat de la Commission; ATTENDU QUE conformément à son plan de travail 2022-2023, la Commission a récemment reçu la reddition de comptes d'un (1) organisme visé figurant à son plan de travail; ATTENDU QUE la Commission dépose aujourd'hui le rapport final concernant cet organisme visé après que celui ci a eu l'opportunité de faire connaître ses commentaires à l'intérieur du délai de 45 jours prévu au Règlement L 12293 et ses modifications.			
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS			
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS			
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS			
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS			
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS			
REMARQUE(S)			

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-1878
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'adopter le rapport final de la Commission de la gouvernance concernant l'organisme suivant: Association sportive Laval-Est.		